

Education et Culture de la Démocratie
La transparence dans les critères de qualité
Dans l'enseignement supérieur (ECUD)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

DGII/EDU/ ECUD/2016 (8)

**RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'UNIVERSITÉ ET LA
PARTICIPATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS**

Esmeralda Kromidha

UNIVERSITÉ DE TIRANA

Albanie

Tirana, novembre 2016



Introduction

L'un des objectifs stratégiques du Conseil de l'Europe est le renforcement de la participation de tous les citoyens dans les sociétés démocratiques. À cette fin, l'action du Conseil est focalisée sur le développement d'outils pour mieux évaluer le niveau de participation des citoyens à travers l'Europe dans un certain nombre de domaines tout comme sur l'accès à une éducation de qualité qui est une condition préalable à une participation effective des citoyens.

Sous cet angle d'optique le projet Éducation et Culture de la Démocratie à l'Université, réalisée entre les années 2014-2016, a porté sur la promotion de la transparence et de la non-discrimination dans l'enseignement supérieur des trois institutions de l'Éducation Supérieure des pays participants (l'Université de Tirana en Albanie, l'Université de Sétif en Algérie et l'Université de Bergame en Italie), sous l'approche des droits de l'homme.

La transparence des politiques et des institutions est un élément clé dans les débats actuels sur l'enseignement supérieur notamment en ce qui concerne la qualité de l'enseignement universitaire. La transparence apparaît également dans la plupart des instruments internationaux adoptés récemment par le Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement supérieur comme un facteur dont dépend l'évaluation des résultats et des processus de formation (cf Recommandation CM/Rec (2012)13 sur la qualité de l'éducation et CM/Rec (2012) 7 sur la liberté académique et l'autonomie universitaire) ainsi que les résultats de la collaboration entre les acteurs externes (la société civile, les institutions publiques et privés) et les acteurs interne de l'institution.¹²

Les objectifs spécifiques du projet consistaient à :

- 1- sensibiliser le leadership des établissements d'enseignement supérieur sur les domaines sujets à un manque de transparence dans l'enseignement supérieur et les accompagner dans l'analyse et l'évaluation ;
- 2- promouvoir un cadre de référence pour la transparence dans les institutions d'enseignement supérieur des pays participants ;
- 3- promouvoir la participation des principales parties prenantes (étudiants, les employeurs et la société de civilisation) pour développer des capacités d'engagement sociales.³

Le public cible de ce projet a été constitué des professeurs, des étudiants des établissements d'enseignement supérieur des pays participants, des responsables des Ministères en charge des questions d'enseignement supérieur, des chercheurs et des représentants de la société civile et du secteur privé.

Selon la Recommandation CM/Rec(2012)13 du Comité des Ministres aux États membres en vue d'assurer une éducation de qualité, l'éducation doit préparer les enfants et les jeunes à la citoyenneté démocratique ainsi qu'à l'activité économique ; qu'elle doit contribuer à l'épanouissement personnel des élèves et des étudiants ainsi qu'à leur préparation à une vie de membre actif dans la société, et qu'elle doit développer et consolider une base de

1

Recommandation CM/Rec(2012)13 du Comité des Ministres aux Etats membres en vue d'assurer une éducation de qualité

2

Recommandation CM/Rec(2012)7 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la responsabilité des pouvoirs publics concernant la liberté universitaire et l'autonomie des établissements

3

Description du Projet, Strasbourg 2014

compétences linguistiques, numériques et cognitives indispensables à la réussite du processus d'apprentissage dans l'ensemble des disciplines ;

Dans cet article nous allons nous concentrer sur le troisième objectif spécifique de ce projet et nous allons analyser:

- la participation des acteurs et le développement des liens entre l'université et la société civile, les institutions publiques et privées, par les actions et les programmes qui permettent aux étudiants d'apprendre en prenant en charge des cas concrets de participation auprès d'entreprises, d'institutions publiques/privés ;
- l'engagement associatif des étudiants.

Dans un premier temps nous allons décrire la mission de l'université sous l'optique de la culture démocratique en formation, éducation et recherche en ce focalisant surtout sur la participation et la responsabilité sociale des acteurs externes et internes de l'institution universitaire à travers une grille d'évaluation du cadre normatif (voir annexe 1).

Dans un deuxième temps nous allons développer la question de la responsabilité sociale des acteurs internes et externes de l'université en comparant le cadre normatif et l'implication des acteurs et leur responsabilité sociale à travers l'analyse des réponses d'un questionnaire d'enquête (voir annexe 2) et enfin nous allons proposer des recommandations pour un meilleur fonctionnement de la participation sociale des acteurs.

1. La mission de l'Université sous l'optique de la culture démocratique

La loi de l'enseignement supérieur en Albanie précise que l'enseignement supérieur a pour mission:

- de créer, de développer, de transmettre et de protéger le savoir à travers l'enseignement, la recherche ainsi que d'encourager et de développer les beaux arts, l'éducation physique et les sports ;
- de former des spécialistes supérieurs et de préparer des jeunes scientifiques en lien avec les priorités du développement du pays, en contribuant ainsi à l'augmentation des standards de la démocratie dans le pays ;
- d'offrir des chances égales pour profiter de l'enseignement supérieur et de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- de contribuer au développement économique, sociale et culturel au niveau national et régional et au renforcement de la sécurité publique et nationale ;
- de soutenir les priorités stratégiques et les intérêts de développement du pays ;
- intégrer l'enseignement à la recherche académique ;
- d'encourager la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur.⁴

Dans la mission il est bien évident que l'Université promeut une culture de la démocratie et une responsabilité sociale de l'institution dans le développement économique, social et culturel du pays.

Nous nous sommes intéressés plus en profondeur du rôle de l'université et s'il existe une culture démocratique au sein de cette institution pour garantir le droit de l'information et de la formation, le droit de participation, le droit à s'associer, pour offrir une infrastructure de qualité, pour pouvoir informer correctement les acteurs internes et externes à travers des outils de transparence sur des questions de fonctionnement interne de l'institution ainsi que des questions politiques, économiques et sociales.

⁴Ligji i arsimit të lartë 2007

<http://uamd.edu.al/media/users/4/Ligji%20i%20Arsimit%20te%20larte%20i%20azhornuar.pdf>

Pour répondre à ces questions nous avons consulté et analysé le cadre normatif national concernant la transparence et le respect des droits de l'homme à l'éducation supérieure à travers une grille d'évaluation des critères et des outils de transparence.

1.1 La structure de la grille d'évaluation⁵ (voir annexe 1)

Suivant l'approche des droits de l'homme que le projet souhaitait développer, **une première partie** de la grille d'évaluation s'intéressait aux conventions internationales ratifiées par l'État. Elle traitait également des normes et des jurisprudences nationales sur l'enseignement supérieur notamment en ce qui concernait la liberté académique et l'autonomie universitaire. Cette partie permettait de voir si l'État s'engageait à respecter les normes internationales d'une part et d'autre part s'il a créé un cadre normatif national, premier pas indispensable dans la mise en place des politiques en faveur de la qualité

Le document abordait ensuite des informations concernant l'établissement d'enseignement supérieur participant au projet. Ces informations se référaient aux domaines essentiels cités par la Recommandation CM/Rec (2012) 13 comme faisant partie de la qualité de l'éducation: gouvernance, curriculum, résultats, accessibilité, enseignants et corruption.

« Les questions de cette **deuxième partie** s'inspiraient également de recherches françaises et espagnoles parues en 2013⁶ ainsi que des législations suisses, italiennes, françaises et américaines⁷. Cependant, aucune de ces recherches n'appliquait une approche basée sur les droits de l'homme. La plupart fait une typologie des domaines que l'on pourrait qualifier de classique : mission et plan stratégique, personnel, gouvernement, offre académique, professeurs, étudiants, résultats, information économique (E. Barrio / J Martín Cavanna, 2013). Gomez Gallardo (2011) dans son évaluation de l'UNAM base son analyse en six domaines: accès au portail web, gestion, normes, organisation administrative, participation et attention au citoyen, et ressources économiques. La normative italienne: Piano triennale per la trasparenza et l'integrità 2014 -2016 est très complète et exhaustive et a permis de développer 66 indicateurs de transparence. Les informations sur ces indicateurs peuvent être consultées sur un site internet public **Bussola della trasparenza**⁸ qui a obtenu le European public sector award 2013.⁹ »

⁵ A. Fernandez, Document de travail REVUE DES DOMAINES à ETUDIÉ, septembre 2014-projet ECUD

⁶ A. Foucher, (2013), La communication interne dans les universités françaises; Campus communication. <http://www.campuscommunication.fr/2013/06/etude-nationale-communication-interne-universites/>. M. I. Bolado Somolinos (2013) Transparencia y mejora de la educación, Revista del Consejo Escolar del Estado, España, Segunda Época, Vol.2 (3).

⁷ Suisse: Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (L Tras du 17.12.2004) ; Etats-Unis, Federal Funding Accountability and Transparency Act of 2006, Public Law 109-282—sept. 26, 2006 ; France : Loi 2013 – 908 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ; Italie: D. Legs 33/2013 Riordino della disciplina riguardante gli obblighi di pubblicità, trasparenza e diffusione di informazioni da parte delle pubbliche amministrazioni. (13G00076).

⁸<http://www.magellanopa.it/bussola/>

⁹Les travaux des réseaux ENIC /NARIC. http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/recognition/enic_FR.asp;

L. Weber / K. Dolgova-Dreyer ed (2007) The legitimacy of quality assurance in higher education, Editions du Conseil de l'Europa, Strasbourg; ENQA (2011), Document de politique de l'ENQA sur les outils de transparence. www.engq.eu/wp.../ENQA-position-paper-transparency-tools-FR.pdf;

F. A. Van Vught / D. F. Westerheijden (2010) Multidimensional ranking: a new transparency tool for higher education and research, OCDE, Higher Education Management and Policy, vol. 22/2; E. Barrio / J Martín Cavanna (2013) Examen de transparencia. Informe de la transparencia web de las universidades españolas 2012, Fundación Compromiso y Transparencia, Madrid; Transparency international (2013) Ensuring the integrity of higher education through accreditation, Policy Brief 3/2013; P. Gómez Gallardo (2011), Transparencia

Avec la consultation des membres de l'équipe du projet, ils ont été préparé des tableaux concernant les principaux domaines retenus de façon à faciliter le recueil des données.

Chaque tableau de la deuxième partie comportait deux cases : l'une qui faisait référence à l'existence ou non de cette information et la deuxième concernait l'outil ou les outils de transparence utilisés. Pour la première partie une case concernant l'existence ou non de la ratification de la norme nous a semblé suffisante.

Pour mesurer la transparence, une liste d'outils de transparence a été établie. Pour la plupart des études consultées, l'outil essentiel était la page du site internet de l'Université. Il est clair que presque tous les sujets peuvent faire l'objet de plusieurs outils en fonction des caractéristiques de l'information. Par exemple, les Statuts de l'Université pourraient figurer dans 1 (web), 2 (document écrit) et 6 (personne en charge d'informer).

Première partie de la grille d'évaluation

Ratification des conventions internationales

Législation nationale

1. Reconnaissance dans la constitution du droit à l'enseignement supérieur
2. Existence d'actes normatifs spécifiques sur l'enseignement supérieur
3. Référence spécifique aux droits de l'homme dans la législation sur l'enseignement supérieur
4. Reconnaissance de l'autonomie universitaire dans la législation sur l'enseignement supérieur par domaine:
 - Statuts de l'établissement
 - Élection des organes directeurs
 - Programmes d'enseignement et de recherche
 - Sélection des enseignants
 - Conditions d'admission des étudiants
 - Gestion des ressources financières
 - Fixation des montants d'inscription
5. Existence de jurisprudence nationale sur l'enseignement supérieur concernant les questions suivantes :
 - Liberté académique
 - Discrimination dans l'accès
 - Corruption
 - Financement
 - Embauche/licenciement du personnel

Deuxième partie de la grille d'évaluation

1. **Gouvernance démocratique**
 - Statuts et informations détaillées sur la structure de l'établissement : (gestion, Facultés et Instituts, vision)
 - Existence d'une Charte de valeurs et/ ou d'un projet pédagogique de l'Université
 - Mention explicite des droits de l'homme dans ce document

- Obligation de rendre des comptes dans la législation et/ou les Statuts de l'Université
- Informations relatives aux montants d'inscription et aux aides éventuelles (bourses, prêts, bourse d'emploi, etc.)
- Statistiques relatives au fonctionnement de l'institution (*nombre d'étudiants, bibliothèques, projets de recherche, etc.*)
- Informations détaillées sur les sources de financement et l'utilisation des ressources
- Informations sur les organes de révision des comptes internes et/ou externes.
- Existence d'une Commission chargée de la liberté académique
- Existence d'une cellule ou personne en charge d'aider les étudiants à choisir leur parcours professionnel (*conseiller aux études, career centre*)
- *Cette cellule est-elle également accessible aux agents extérieurs à l'Université?*
- *Existence d'une cellule / personne à laquelle peuvent s'adresser les groupes ou personnes qui se considèrent victimes d'injustices (médiateur de l'étudiant, défenseur de l'étudiant, par exemple)*

2. Participation

Participation des différents acteurs dans l'organe central de gestion (*Conseil de gouvernement, Conseil d'Université*)

- Professeurs
- Étudiants
- Corps intermédiaires (*maître de conférences, enseignant chercheur, etc*)
- *Personnel administratif*

Compétences

- Consultation obligatoire
- Décision

Participation des acteurs extérieurs à l'Université: dans l'organe central de gestion.

- État / pouvoirs publics
- Société civile
- Secteur privé

Compétences

- Consultation obligatoire
- Décision

Participation des différents acteurs dans l'organe central de programmation et coordination des activités didactiques (Sénat, Conseil académique)

- Professeurs
- Étudiants
- Corps intermédiaires (*maître de conférences, enseignant chercheur, etc*)
- Personnel administratif

Compétences

- Consultation obligatoire
- Décision

Participation des différents acteurs dans l'organe de gestion des Facultés / Départements / Instituts (*choisir l'unité la plus importante*)

- Professeurs
- Étudiants
- Corps intermédiaires (*maître de conférences, enseignant chercheur, etc*)
- *Personnel administratif*

Compétences

- Consultation obligatoire
- Décision

Système d'élection du Recteur/ Président

- Participation de tous les acteurs internes
- Élection faite par le corps professoral
- Désignation par l'autorité politique
- Participation des acteurs intérieurs et extérieurs

Autres questions

- Existence d'outils mis en place actuellement pour garantir un environnement sûr et non violent
- Spécifier le type d'outil (*personne en charge, caméras, cours de formation, etc*)
- Collaboration de l'Université avec les institutions de protection des droits de l'homme au niveau local et/ou national. (*ONG, institutions du gouvernement, syndicats, etc*)

3. Contenu de la formation

- Informations sur le contenu des Grades et Diplômes
- Existence d'un grade / Diplôme en droits de l'homme
- Cours spécifiques sur les droits de l'homme et la démocratie
- Projets de recherche ou d'action avec les parties prenantes locales et/ou nationales. (ONG, pouvoirs publics)
- En citer deux
- 1. Comment créer une entreprise en collaboration avec l'organisation Global Opportunities Albania
- 2. "Business Speed Dating" en collaboration avec le centre PROTIC
- Activités extra-curriculaires favorisant le développement de la personnalité (sport, théâtre, musique, langues)

4. Résultats du processus d'apprentissage

- Informations sur l'évaluation des connaissances des matières enseignées
- Informations sur les performances (et le potentiel) de l'établissement
- Données relatives à l'insertion dans le marché du travail
- Existence d'évaluations internes
- Existence d'évaluations externes de l'institution
- Utilisation des instruments de qualité actuellement disponibles
- 1. Études libellées en Crédits ECTS
- 2. Remise à l'étudiant du Supplément au Diplôme
- Accès à ces instruments par le public en général
- Voies de recours contre les décisions des autorités académiques ou concernant l'évaluation des connaissances

5. Accessibilité et non-discrimination

- Informations relatives au processus d'admission au système universitaire.

- Personne / institution spécifiquement en charge de garantir l'accessibilité de façon non discriminatoire, notamment pour les groupes défavorisés
- Accessibilité physique aux bâtiments et installations pour personnes handicapées

6. Qualifications et formation continue des enseignants

- Information sur le curriculum vitae et qualifications des enseignants
- Existence d'enseignants formés à une approche basée sur les droits de l'homme dans leur discipline
- Existence d'un système d'évaluation des enseignants par les étudiants
- Modalités d'embauche des enseignants et personnel auxiliaire

7. Exemption de corruption

Instruments pour garantir l'absence de corruption :

- en matière d'admissions
- en matière de certification
- en ce qui concerne l'utilisation des fonds
-

Outils de transparence utilisés pour analyser les informations traitées dans la grille :

1. Publication dans le site web
2. Publication écrite
3. Publication dans un bulletin d'information périodique imprimé
4. Diffusion obligatoire de l'information et / ou du procès-verbal
5. Existence de normes nationales de transparence concernant cette question
6. Existence de normes internes de l'Université de transparence concernant cette question
7. Cellule préposée à la transparence au sein de l'Université sur cette question
8. Cellule d'information notamment pour les groupes vulnérables (minorités, étrangers) sur cette question

1.2 Analyse des données relevées par la grille d'évaluation de la transparence sur la question de la participation des acteurs et de la responsabilité sociale

La constitution albanaise reconnaît le droit à l'enseignement supérieur. L'autonomie de l'éducation supérieure et la liberté académique sont garantie par la loi. Il existe une référence spécifique aux droits de l'homme dans la législation sur l'enseignement supérieur qui reconnaît l'autonomie universitaire. L'autonomie de l'institution supérieure consiste :

- à l'*auto gouvernance dans l'organisation de leurs structures internes et de leurs activités à travers leurs statuts et les règlements rédigés conforme cette loi et les autres lois en vigueur.*

-*au droit de rédiger, concevoir et développer les programmes des études et des projets de recherche.*

-*au droit de préciser les critères d'admission des étudiants dans les programmes des études ;*

-*au droit de trouver des bailleurs de fond et de bénéficier de biens matériels selon les lois en vigueur et au droit à réaliser des conventions indépendantes avec le gouvernement ou d'autres organismes pour des formations, des qualifications ou des projets de recherche;*

-au droit d'organiser des conventions de collaboration avec les sociétés privées ou d'autres organismes nationales ou internationales, publiques ou privé.

- au droit d'administrer les fonds publics et les autres recettes que l'on dispose selon les modalités prévues dans la loi.

1-La liberté académique des institutions de enseignement supérieur consiste à la liberté de l'enseignement, la liberté de la recherche scientifique, la liberté de créativité conforme cette loi.

2- L'enseignement supérieur dans la république d'Albanie se développe conforme les règles et les principes de l'espace européenne de l'enseignement supérieur.

3-L'enseignement supérieur est public et privé. L'enseignement supérieur public est laïc.

4-L'état garantie l'inviolabilité des institutions de l'enseignement supérieur et de leur territoires. L'intervention des organes de la sécurité publique dans les milieux académiques se fait sous la demande ou sous la permission de la plus haute personnalité hiérarchique de l'institution. Seulement dans les cas d'un crime flagrant et dans les cas d'une catastrophe naturelle, les organes de la sécurité publique interviennent sans la permission de la plus haute personnalité hiérarchique de l'institution.

La violation des institutions supérieures est punie selon les dispositions de la loi.

Après l'analyse du cadre normatif en ce qui concerne la gouvernance démocratique, la participation des acteurs et les outils de transparence utilisés par l'institution pour assurer son fonctionnement démocratique, nous avons constaté et développé les remarques suivantes :

Pour connaître la structure et le fonctionnement de l'institution universitaire, il est important que les informations détaillées sur la structure de l'établissement et son fonctionnement (gestion, facultés et instituts, vision, mission career days, informations liées aux associations estudiantines etc.) soient rendue publiques pour les acteurs internes ainsi que pour les acteurs externes, à travers les sites internet, les réseaux sociaux, les bureaux d'insertions professionnelle, les bureaux d'information etc.

Au sein de l'Université de Tirana ces informations sont publiées sur le site internet de l'université et elles sont également accessibles sous forme de documents publiés.

Actuellement la loi de l'éducation supérieure à l'université prévoit une personne en charge d'aider les étudiants à choisir leur parcours professionnel et des bureaux d'insertion professionnelle. Cette cellule doit être également accessible aux agents extérieurs à l'Université. La loi prévoit aussi une cellule à laquelle peuvent s'adresser les groupes ou les personnes qui se considèrent victimes d'injustices (médiateur de l'étudiant, défenseur de l'étudiant, par exemple).

Il n'existe aucun outil de transparence proposé sur la grille (de 1 à 8) pour s'informer de l'existence de ces cellules et de cette personne, de leur mission de fonctionnement pour qu'elles soient facilement accessibles par les acteurs internes ou externes de l'institution.

Concernant la gouvernance démocratique et la participation des acteurs internes et externes dans l'organe centrale de la gestion de l'université et de la faculté on constate qu'au niveau de l'université les acteurs internes participants à la prise de décisions sont des élus au sein du corps professoral de l'université, des représentants des étudiants, un représentant du Ministère de l'éducation, un représentant du pouvoir local, un représentant de la préfecture ainsi que un représentant du personnel administratif dont leur consultation est obligatoire et la décision est prise par la majorité des votes. Au niveau de la participation des acteurs externes à l'université dans l'organe de gestion, il n'y a pas une participation de la société civile ou de celle privée.

En terme de la collaboration de l'Université avec les institutions de protection des droits de l'homme au niveau local et/ou national (ONG, institutions du gouvernement,

syndicats, etc) ils existent des activités qui sont organisées mais elles ne sont pas toujours publiées sur le site de l'université ou de la faculté c'est-à-dire elles ne sont pas toujours visibles pour les acteurs internes et externes. Par exemple, la Faculté des Lagunes Étrangères a organisé en 2015-2016 une formation qui a duré un semestre dans le domaine des droits des étudiants à l'université en collaboration avec une ONG opérant dans le domaine des droits de l'homme ainsi qu'une journée sur les droits de la minorité égyptienne en Albanie, événements qui n'ont pas eu une visibilité au sein du site de l'université ou de ses réseaux sociaux.

Par rapport au contenu de la formation et de l'existence des grades ou des diplômes en droit de l'homme, l'Université de Tirana ne propose pas un tel diplôme mais il y a des cours spécifiques sur les droits de l'homme et la démocratie. L'existence d'un diplôme sur les droits de l'homme et l'intégration des concepts sur les droits de l'homme et la démocratie dans les contenus des cours, il nous semble important pour assurer une meilleure préparation des jeunes étudiants à la citoyenneté et à la responsabilité sociale.

Au niveau de la collaboration de l'institution universitaire pour des projets de recherche ou d'action avec les parties prenantes locales et/ou nationales, (ONG, pouvoirs publics etc.), nous avons remarqué qu'ils existent des activités communes comme par exemple celle qui porte sur comment créer une entreprise en collaboration avec l'organisation Global Opportunities Albania, ou l'initiative "Business Speed Dating" en collaboration avec le centre PROTIC.

À partir de notre expérience personnelle, nous sommes en connaissance d'autres activités organisées par les différentes facultés de l'Université de Tirana mais les informations relatives à leur organisation ne sont pas publiées sur le site de l'université et en même temps les outils que nous avons eu à la disposition pour relever ces informations ne nous ont pas permis de faire une relevée exhaustive de ces événements.

À part les projets de recherche ou d'action avec les parties prenantes locales et/ou nationales, l'université développe des activités extra-curriculaires favorisant le développement de la personnalité (sport, théâtre, musique, langues).

À part le cours de l'éducation sportive dans le contenu des programmes universitaires, le département du sport de l'Université de Tirana organise des activités extracurriculaires (championnats de sport, compétitions etc.). À partir de 1999 ce département fait partie de la FISU (Fédération internationale du sport universitaire) et organise tous les deux ans des activités sportives internationales. Nous trouvons que ces activités sont importantes pour développer chez les étudiants l'esprit de l'initiative, de la compétition, de la collaboration en équipe, de l'entraide et de la responsabilité.

Pour assurer une meilleure collaboration entre l'université et les acteurs externes, il s'avère important que les informations sur les performances et le potentiel de l'établissement (évaluation interne et externe de l'institution) soient accessibles par ces acteurs. Par exemple nous pouvons citer les données relatives à l'insertion dans le marché du travail des étudiants qui pourraient être une information importante pour les acteurs externes soit pour qu'ils puissent investir dans un domaine particulier, soit pour proposer des projets communs de recherche auxquels ils seraient intéressés. Ces données actuellement sont publiées seulement dans des documents écrits internes et ne sont pas objet de consultation visible pour les acteurs externes.

Éduquer les jeunes à la citoyenneté et à la responsabilité sociale ne peut pas être une mission attribuée seulement au contenu de la formation mais le modèle de l'organisation et du fonctionnement de l'institution universitaire selon une culture démocratique contribue aussi à donner un exemple pour ce type d'éducation. Dans ce cadre, une institution universitaire devrait assurer l'accessibilité et la non-discrimination des jeunes. La constitution albanaise et la loi de l'éducation supérieure garantissent l'accessibilité de façon non

discriminatoire, notamment pour les groupes défavorisés. Par exemple, le Ministère de l'Éducation en Albanie prévoit des quotas spécifiques et des bourses d'études pour l'accès à l'université des groupes défavorisés et des personnes handicapées. Or l'accessibilité physique aux bâtiments pour les personnes handicapées n'est pas toujours assurée dans tous les établissements de l'Université.

La culture démocratique de l'institution favorisera la création de jeunes individus responsables pour la société en formant premièrement des enseignants à une approche basée sur les droits de l'homme dans leur discipline et entre autres en prévoyant un système d'évaluation des enseignants par les étudiants. Au sein de l'Université de Tirana les enseignants formés à une approche basée sur les droits de l'homme appartiennent surtout à la Faculté de Droit. En générale aux enseignants il leur manque une formation interdisciplinaire sur les droits de l'homme car elle n'est pas obligatoire.

Le système de l'évaluation des enseignants par les étudiants est prévu dans les règlements internes de l'institution mais il reste à réfléchir sur l'intérêt de l'analyse des données de cette évaluation, sur son effet réel dans la prise des mesures pour l'amélioration de l'enseignement/l'apprentissage et du fonctionnement de l'université. Il reste à voir comment cette évaluation peut devenir objective le plus possible et comment peut-on intervenir pour améliorer la situation à partir de ses résultats. Demander l'avis aux étudiants sur le fonctionnement de l'enseignement/apprentissage à l'université et s'intéresser à résoudre des problèmes qui peuvent être relevés, contribue à responsabiliser les étudiants pour leur parcours universitaire et à former des citoyens avec un esprit critique.

Des instruments importants pour le développement de la culture de la démocratie à l'université et pour l'éducation à la citoyenneté dans les sociétés en développement, caractérisées souvent d'un grand taux de corruption, pourraient être ceux qui garantissent l'absence de corruption en matière d'admissions à l'université, en matière de certification et en ce qui concerne l'utilisation des fonds.

L'admission des étudiants à l'Université se fait selon un système mis en place et géré par le Ministère de l'éducation et du sport, procédure qui a été considérée par les institutions universitaires comme une attente de l'autonomie de l'université. La transparence des évaluations et des certifications est réglée par le règlement de l'université. Pour la transparence des fonds, la loi de la transparence¹⁰ oblige les universités à publier le programme de la transparence sur leur site internet.

Le programme de la transparence de l'Université de Tirana comprend le registre des demandes et des réponses en ligne, les coordonnées du coordinateur pour le droit de l'information auprès le rectorat de l'université, le rapport de l'audit interne pour l'année 2015, le rapport de la gestion des fonds et des investissement à partir de novembre 2014 concernant surtout des contrats réalisés par le rectorat, la direction de la finance et du budget a publié en ligne le budget réalisé de l'Université de Tirana pour l'année 2014 et une prévision budgétaire pour 2015. La direction des ressources humaines a publié en ligne des informations relatives à la loi sur la rémunération du corps enseignant.

Le programme de la transparence pour l'université de Tirana a été conçu suivant l'article 7 de la loi numéro 119/2014 « Pour le droit de l'information ». Ce programme vise à construire et à développer la transparence. L'information publiée dans ce programme vise à rendre transparent le travail de l'université de Tirana, à travers la présentation détaillée sur son portail en ligne www.unitir.edu.al ainsi que dans les lieux d'accueil du public.

Les principes généraux ou d'appuis du programme de transparence sont :

¹⁰ Article 7 la loi numero. 119/2014 "Për të drejtën e informimit"

1- « Le droit d'être informé » est un droit constitutionnel prévu par l'article 23, accessible à tous sans aucune exception.

2-La présomption de la publication maximale des données, l'Université de Tirana exerce des fonctions publiques et par conséquent l'information concernant ces activités est publiée selon la loi en vigueur.

4- L'information doit être rédigée dans une langue claire et compréhensible.

5- L'organe de surveillance sur les procédures et l'information du publique c'est le commissaire pour le droit de l'information et la protection des données personnelles.

6- La revue du programme de transparence est faite suivant la même procédure à travers la quelle ce programme a été approuvé.

7- L'information publique sans demande préalable doit être :

-complète

-précise

-mis à jour

-facile

-compréhensible

-facilement accessible

-compatible avec les documents originaux possédés par les autorités publiques

I - L'information rendue publique sans demande préalable: L'université de Tirana met à disposition du publique dans son portail et dans les lieux d'accueil du publique les catégories suivantes de l'information :

1-la structure organisationnelle de l'autorité publique

2-les textes complets des conventions ratifiées, des lois, des actes normatifs, des codes de comportement, documentations des politiques, des manuels ou documents relevant le fonctionnement de l'université.

3-l'information sur les procédures qu'il faut suivre pour poser une demande d'information, l'adresse [postale et électronique pour le dépôt des demandes d'information ainsi que les procédures de plainte pour les décisions prises.

4-données sur le siège des bureaux de l'autorité publique, son emploi du temps, le nom et les coordonnées du coordinateur du droit de l'information.

5-des données sur l'enseignement, les qualifications, les salaires des fonctionnaires qui ont l'obligation de déclarer leur revenus selon la loi, les structures des salaires pour les autres employés ainsi qu'une description des procédures de sélection, des compétences et des devoirs des hauts fonctionnaires de l'autorité publique et les procédures qu'ils suivent pour la prise de décision

6- les mécanismes d'observation et de contrôle qui agissent sur l'autorité publique, incluent les plans stratégiques de travail, les rapports d'audit de l'organisme contrôleur de l'état ou d'autre sujet ainsi que des documents qui contiennent des indicateurs de la performance de l'autorité.

7-des données du budget prévisionnel des dépenses pour l'année comptable en cours et des années précédentes ainsi que tout rapport annuel pour la réalisation du budget,

8-des informations sur la procédure des appels d'offres dans le marché publique, pour la concession et le partenariat publique et privé, selon la loi numéro 9643, date 20/12/2016 pour le marché publique,

9-l'information sur les services que l'autorité offre au publique, incluant les standards pour la qualité des services, une description des catégories de l'aide sociale et de la subvention des étudiants excellents, des données de l'autorité publique sur les procédures concernant les allocations

10-tout mécanisme ou procédure pour poser des demandes et porter plainte en relation avec les actions et non-action de l'autorité publique.

11-l'université crée et archive une copie numérique du document dans la page officielle de l'université en précisant les délais de la publication des informations.

12- les actes qui concernent les normes ou les restrictions des droits et des libertés fondamentaux de l'individu, sont affichés 48 heures après l'approbation de l'Université de Tirana. L'information publiée est mise à jour après chaque changement.

II – La publication : L'information est publiée sur le site de l'université de Tirana : www.unitir.edu.al sur un volet particulier, intitulé le programme de la transparence.

III – Le monitoring : Le commissaire pour le droit de l'information et la défense des données personnelles surveille l'accomplissement de la loi sur le droit de l'information en incitant les principes de la transparence dans le travail des autorités publique particulièrement en sensibilisant et en informant pour des questions du droit de l'information. Le commissaire fait des recommandations aux autorités publiques concernant la conception et la mise en œuvre des programmes institutionnels de la transparence.

À la fin de cette analyse, nous pouvons dire que le cadre normatif de l'enseignement supérieur promeut la participation et la transparence sous une optique des droits de l'homme mais une culture démocratique du fonctionnement de l'institution, de la formation et de la participation serait nécessaire à mieux être spécifiée dans ce cadre normatif par des outils de transparence pour une meilleure contribution à la participation et à la responsabilité sociale.

2. Responsabilité sociale et engagement à l'Université

« Les principes de la responsabilité sociale reposent sur les concepts de « contrat social » entre l'université et la société, du rôle citoyen de l'université et de la diffusion de la culture de l'éthique à l'université. En vertu de ces principes structurants, l'université devrait inclure dans ses actions stratégiques l'intégration de toutes les préoccupations culturelles, sociales, économiques et environnementales à la fois au niveau de son fonctionnement interne et dans ses relations avec le monde du travail, les collectivités territoriales et les autres composantes de la société »¹¹

« Cette responsabilité mène à l'adoption d'un code de conduite transparent et éthique, au rejet de toutes les pratiques contraires à l'éthique (corruption, fraude, discriminations, exclusions...) et à l'engagement en faveur de la qualité, de la transparence, de l'auto-évaluation. Mieux encore, elle serait le garant de l'amélioration de la qualité de vie des campus, de l'accompagnement, de la réussite, du bien-être et de la mobilité nationale et internationale des étudiants. »

Elles visent à participer au développement local, à rendre l'accès à la connaissance une réalité pour tous, à défendre les valeurs universelles et à promouvoir la culture du respect de l'environnement tout en suscitant l'engagement solidaire de la communauté universitaire, des étudiants et des personnels dans des actions citoyennes en faveur des territoires.

Elle prône, en parallèle, l'ouverture aux parties prenantes, notamment par l'adoption d'une gouvernance partenariale qui, non seulement œuvre à satisfaire les besoins des étudiants, des chercheurs, du personnel et de la société civile à travers les différentes activités formatives, scientifiques, culturelles, sociales et environnementales, mais crée également des canaux d'information, d'expression et de communication internes et externes.

Pour cela, l'université est tenue de préparer les jeunes à la vie active et productive en leur faisant acquérir les compétences facilitant leur insertion dans le marché du travail. L'université est également tenue de mettre en œuvre un certain nombre d'actions visant à améliorer la pertinence et la valeur de sa formation à travers notamment : la restructuration de son offre de formation (développement des filières professionnalisantes et réduction des filières présentant peu de perspectives de débouchés) ; le suivi de l'insertion des diplômés ; la mise en place d'un observatoire de l'emploi pour anticiper les attentes du marché en qualification et analyser les tendances des besoins en formation tout en proposant des formations continues diplômâtes et certifiantes.

« La démocratie repose sur des institutions et des lois, mais elle vit également au travers des actes et des comportements des citoyens ». Il est donc nécessaire d'enseigner et de favoriser une culture de la démocratie.¹²

Selon le Conseil de l'Europe les lois et les institutions démocratiques sont essentielles mais elles sont insuffisantes pour l'instauration de la démocratie. Les institutions et les lois fonctionnent seulement si elles sont appuyées à la culture de la démocratie et nos sociétés ne parviendront pas à créer et à garder la démocratie si l'enseignement ne joue pas un rôle crucial dans ces efforts.

La responsabilité renvoie un individu à ses propres actes. Elle implique de réfléchir à ceux-ci, de chercher à agir d'une façon moralement appropriée, de réaliser ces actes consciemment et de se considérer responsable de leurs actes.¹³

Selon les principes du Conseil de l'Europe, l'université apporte aux élèves et aux étudiants les compétences, la confiance en soi et l'esprit critique nécessaire pour qu'ils deviennent des citoyens responsables et améliorent leur employabilité.

Les changements dans le système de l'enseignement supérieur avec le processus de Bologne ont donné la possibilité aux universités d'introduire les notions de responsabilité, de formation continue, d'interdisciplinarité à travers les contenus ou les cours qui promeuvent la citoyenneté, la responsabilité et les droits de l'homme.

En ce qui concerne les liens du monde universitaire avec les acteurs externes, le système de Bologne a apporté une augmentation de la collaboration entre ces acteurs. Ces dernières années, l'Université de Tirana a ouvert les portes aux entreprises, aux institutions publiques et aux ONG pour leur dévoiler les formations universitaires et pour connaître les compétences professionnelles dont ces acteurs externes ont besoin.

La responsabilité sociale est étroitement liée à l'engagement et à la participation des acteurs pour la réalisation de tous les objectifs cités ci-dessus : citoyenneté et responsabilité. Dans la première partie de cet article nous avons développé le concept de la culture démocratique, de la transparence et de la participation vu à travers le cadre normatif.

Les textes juridiques composant le cadre normatif analysés offrent une ouverture aux institutions de l'éducation supérieure pour mettre en place des initiatives afin d'augmenter la responsabilité sociale, pour tisser des liens entre les acteurs internes et externes à l'institution et pour favoriser la participation des acteurs à la gouvernance. Les textes promeuvent la transparence mais sans mentionner les outils de transparence à utiliser pour informer en temps réel le public.

¹²Compétences pour une culture de la démocratie, Conseil de l'Europe,
http://www.coe.int/t/dg4/education/Source/competences/CDC_fr.pdf

¹³ *idem*

À part l'étude de la norme, l'un des objectifs du projet a été d'analyser la perception des acteurs internes et des acteurs externes sur les questions de la participation, de la culture démocratique, de la non-discrimination et de l'employabilité, par l'analyse des données d'un questionnaire d'enquête.

2.1 Responsabilité sociale et engagement: analyse des données d'une enquête

L'enquête de la recherche a été effectuée auprès de 20 professeurs de l'Université de Tirana, venant de plusieurs facultés, plus précisément de la Faculté des Langues Étrangères, de la Faculté de l'Économie, de la Faculté de Droit, de la Faculté des Sciences de la Nature, de la Faculté des Sciences Sociales et de la Faculté d'Histoire et de Philologie. L'enquête a été faite auprès de 20 étudiants, de la troisième année de la licence et de la première et deuxième année du master de recherche, venant des facultés ci-dessus mentionnées.

Concernant les autres participants, nous avons choisi d'enquêter 5 personnes travaillant dans le secteur publique, venant des banques Raiffeisen et Intesa San Paulo, d'une société francophone en Albanie, Aleat shpk, d'une entreprise de leasing, Final Al et d'une agence privée de traduction. Nous avons enquêté 5 personnes des institutions publiques venant de la Bibliothèque Nationale de l'Albanie, du Ministère de la Culture, du Ministère de l'Environnement et de l'École Nationale de l'Administration Publique.

Concernant la société civile, nous avons enquêté 5 personnes : la responsable d'une association contre la violence envers les femmes, un représentant de l'association de l'éducation civique, un représentant de l'association SHUK ALB (aspect éducatif dans le projet aqueduc - tuyaux), un représentant du Projet IPA 2010: développement des ressources humaines, et un expert libre de la société civile en Albanie.

Toutes les personnes enquêtées sont des albanais de la République d'Albanie. Nous avons choisi des professeurs qui représentent toutes les facultés de l'Université de Tirana.

Nous allons analyser le rôle de la responsabilité sociale de l'Université avec les acteurs externes et internes concernant les sujets suivants :

2.1.1 L'employabilité des étudiants

Selon la perception des enquêtés, la majorité est de l'avis que les étudiants ont la possibilité de trouver un emploi qui correspond à leurs études. La fiabilité de cette réponse ne peut pas être entièrement prise en compte parce qu'il n'existe pas de statistiques concernant l'insertion professionnelle des étudiants de la part de l'université. Le fait que la majorité s'exprime positivement sur l'employabilité des étudiants, montre que les programmes sont orientés vers le marché du travail. Ces réponses peuvent aussi venir des idées reçues des personnes enquêtées.

Actuellement il y a 5 bureaux d'insertion professionnelle dans 5 facultés de l'Université de Tirana. Ce projet existe depuis 3 ans et la mission de ces bureaux est de mettre en relation le monde universitaire, les étudiants et les professeurs avec le marché du travail, tout d'abord en proposant des stages professionnels, mais aussi en proposant des offres d'emploi pour les étudiants. Ces bureaux orientent aussi les étudiants sur le choix de leur parcours professionnel ou leur parcours de formation.

Or ces bureaux n'ont pas encore de statistiques sur l'employabilité des étudiants après leurs études. Le projet des bureaux d'insertion professionnelle auprès des facultés de l'université est récent ce qui explique la méconnaissance de l'existence de ces bureaux par les personnes enquêtées. Actuellement ils sont en train de créer leur page web et le réseau alumni.

La majorité des enquêtés pense que l'université n'a pas de relations avec les entreprises. Ceux qui ont répondu positivement voient cette collaboration surtout dans le

cadre des offres de stage pour les étudiants et dans celui de l'offre des postes de travail. Il y a très peu de réponses sur le financement des entreprises pour des projets ou d'autres activités à l'université.

Les personnes enquêtées pensent qu'il y a une petite collaboration entre l'université et les entreprises ainsi qu'une culture de financement presque inexistante de la part des entreprises pour des projets de recherche ou des activités communes. Il manque une culture de recrutement du personnel de l'entreprise en collaboration avec l'université.

Selon les enquêteurs une meilleure collaboration entre l'université et l'entreprise apporterait une meilleure connaissance des besoins réels dans le marché du travail en ce qui concerne les offres de travail et une meilleure orientation de la formation universitaire et ils souhaitent une participation des entreprises dans la conception des politiques et des stratégies universitaires aussi bien que dans le processus de l'enseignement.

Au niveau des activités extra-curriculaires favorisant le développement de la personnalité peu de choses sont à mentionner ce qui renforce encore une fois le faible lien entre les entreprises, les pouvoirs publics, les ONG avec l'Université même si ces dernières années les événements organisés en collaboration avec les acteurs externe à l'institution sont plus nombreuses. Cette collaboration favoriserait l'épanouissement de la personnalité de chaque étudiant et le développement de ces dons. Les activités extra-curriculaires citées sur le site de l'université concernent surtout le sport (football, volley-ball, randonnée etc)

2.2.2 Citoyenneté

En terme de la formation à la citoyenneté nous avons traité les réponses des acteurs sur les questions concernant les droits de l'homme et la démocratie, la responsabilité civiques, et le processus d'apprentissage, le choix de contenu, l'action de volontariat, les activités qui facilitent la compréhension des processus démocratiques.

La majorité des personnes enquêtées ne sont pas en connaissance de l'organisation des événements qui facilitent la compréhension des processus démocratiques. À partir de 2015, il le site de l'Université de Tirana a été réorganisé et actuellement il propose un volet *Événement* dans le portail. Dans ce volet le public peut prendre connaissance des événements qui ont eu lieu ou s'informer sur les événements à venir.

Concernant les activités de solidarité ou de volontariat, les personnes enquêtées n'ont jamais participées et ne sont pas en connaissance d'activités qui promeuvent la solidarité ou le volontariat.

2.2.3 Une recherche orientée vers les problématiques sociales

La recherche fondamentale n'est pas toujours orientée selon une stratégie des besoins de l'institution ou de l'État, même si la norme prévoit que les sujets et les délais de la recherche soient déterminés par l'institution suivant les besoins du développement du pays, les programmes de la collaboration scientifique, le développement des compétences du personnel académique mais aussi suivant les budgets mis à la disposition

La recherche à l'université reste une recherche au niveau individuel, elle n'est pas obligatoirement structurée ou orientée sur des problématiques sociales et une stratégie nationale de la recherche.

Ces dernières années à l'université de Tirana, les thèses de doctorats sont publiées sur le site de l'Université en version intégrale ce qui donne la possibilité d'être consultées par des acteurs internes et externes.

Les acteurs externes de notre échantillon ne sont presque pas informés sur les questions relatives à la recherche à l'université. D'une part il y a un manque d'information et d'autre part un manque de participation et d'interaction réciproque.

Selon la loi de l'enseignement supérieur les institutions de l'enseignement supérieur peuvent offrir pour les tiers des services de haute qualité comme des analyses et des expertises qui sont financées par les parties intéressées et les revenus de ces recherches sont versées à l'institution.

2.2.4 Participation des étudiants.

Le cadre normatif prévoit la participation des étudiants au conseil de l'administration de l'université, au sénat, au conseil de l'administration de la faculté et au conseil de l'éthique. Or la majorité des personnes enquêtées ne sont pas informés sur ce fait. Cela peut mettre en évidence le fait qu'il y a un manque d'information sur l'existence et la visibilité des actions des associations estudiantines. Selon les réponses, la consultation des étudiants est demandée, surtout dans la rédaction des programmes.

Même si les cas cités par les enquêtés ne sont pas nombreux et fréquents, on constate que l'avis des étudiants est pris en compte surtout pour les questions relatives à leur stage professionnel, la rédaction des programmes, le choix du directeur du mémoire et l'emploi du temps. Les exemples mentionnés ne concernent pas tellement les tâches du conseil de l'administration ou du sénat comme prévues par la norme.

Même si les étudiants participent aux structures dirigeantes de l'université, l'information semble ne pas bien se diffuser du représentant des étudiants chez les autres étudiants. Soit l'information ne se transmet pas, soit elle n'est pas demandée par les autres étudiants.

2.2.5 Accès des groupes vulnérables à l'université.

Concernant l'accès à l'université des personnes vulnérables, les enquêtés s'expriment que ces personnes participent dans des conférences ou dans des activités culturelles organisées par l'université. Les étudiants qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité peuvent participer à la vie universitaire de la même manière que les autres étudiants.

Il y a des quotas particulières approuvées annuellement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et du Sport pour la minorité rom, les personnes handicapées et les albanophones de la région. (Macédoine, Kosovo, Monténégro). Le code de l'éthique de l'Université de Tirana prévoit un article (article 4/i) sur la non discrimination des étudiants, des professeurs et du personnel administratif. Les entrées des facultés sont surveillées par des personnes de sécurité ou par des caméras. Il n'y a pas de personne ou de service spécifique en charge de garantir l'accessibilité de façon non discriminatoire. Il n'y a pas de politique relative à l'égalité homme/ femme.

Les enquêtés citent les étudiants non-voyant comme un groupe défavorisé parce que les bâtiments universitaires ne sont pas tous équipés de moyens qui rendent plus facile l'accessibilité aux étudiants paraplégiques. Il n'y a pas de conditions favorables d'infrastructures pour les non-voyants parce que ils doivent être accompagnés d'une personne et ne peuvent pas circuler seuls dans les bâtiments de l'institutions. L'université les favorise par des bourses, des exonérations de tarifs et des quotas spécifiques d'inscription.

Il n'y a pas de cellule ou de personne spécifique pour garantir la non discrimination et l'injustice envers les groupes défavorisés ou les groupes divers mais il existe un seul bureau juridique au rectorat qui traite les questions d'injustice pour tout étudiant ou professeur victime d'injustice. Dans la norme, une personne qui s'appelle défenseur de l'étudiant et qui est choisi par le conseil des étudiants et approuvé par le doyen, a pour fonction de transmettre chaque problème des étudiants auprès du doyen, du conseil de la faculté ou du chancelier selon les compétences. La fonction du défenseur des étudiants n'est pas assurée dans chaque faculté.

À propos de l'accès des étudiants à l'université pour chaque programme d'étude des quotas sont proposés par les institutions de l'enseignement supérieur et sont approuvés par le Conseil des Ministres. Les étudiants albanais choisissent surtout l'université polytechnique pour leurs études universitaires parce que elle est de longue tradition et parce qu'elle est moins chère que celle privée. Dans la capitale il y a un mouvement démographique de la population, des villes vers la capitale, ce qui fait que pas mal d'universités publiques des villes, souffrent d'un manque d'étudiants et par conséquence des filières sont fermées.

2.2.6 Accès à l'information et responsabilité des acteurs

Le cadre normatif prévoit que les informations soient publiques mais ni la loi, ni le règlement de l'institution ne prévoit pas les outils de transparences pour rendre ces informations publiques.

Dans la norme il existe des instruments pour garantir l'absence de corruption mais les outils de transparence ne sont pas spécifiés par la loi de l'Enseignement supérieur. Ils restent très limités, soit par l'existence des bureaux où on peut aller chercher les informations, soit par l'existence des documents écrits en possession des responsables des bureaux. L'information n'est pas publiée sur des outils de transparence.

Les personnes enquêtées pensent que l'université ne facilite pas l'accès à l'information nécessaire concernant la participation des étudiants dans les structures de gestion de l'université.

Selon le règlement de l'université, la sélection du personnel académique est basée sur la législation du travail de la République d'Albanie et la loi de l'enseignement supérieure et sur le statut de l'Université de Tirana. Les critères qu'un candidat doit remplir pour avoir un poste à l'université sont proposés par les départements respectifs. Après l'accord du recteur, elles sont publiées en forme d'appel d'offre sur le site du bureau des marches d'offres d'Albanie. La loi, le règlement ou le statut de l'université sont publiés sur le site Internet de l'institution. Nous avons constaté qu'il existe aussi un manque de la culture de l'information de la part des enseignants et des étudiants.

Presque la moitié des enquêtés pensent que les étudiants connaissent leurs droits et leurs responsabilités à partir surtout des informations publiées sur la page web, sur papier et par des informations orales entre les étudiants.

Presque la moitié ne connaisse pas ou connaisse un peu leurs droits et leurs responsabilités.

On pourrait se demander sur le pourquoi de cette situation? Peut-être cela peut venir d'un manque d'implication ou d'intérêt personnel à aller chercher l'information ou par manque d'information de la part de l'institution sur le lieu où aller chercher l'information. Même si des informations existent sur le site, leur affichage sur des panneaux dans les facultés serait une autre possibilité.

Vu les problèmes relevées lors des questions de l'enquête concernant le sujet de de la participation et de la responsabilité sociale des acteurs internes et externes de l'institution, nous renforçons l'idée qu'un fonctionnement démocratique de l'université promouvant la responsabilité sociale des acteurs internes et externes, apporte aux étudiants les compétences, la confiance en soi et l'esprit critique nécessaires pour qu'ils deviennent des citoyens responsables et améliorent leur employabilité. Pour cette raison nous proposons les recommandations suivantes pour une amélioration de ces aspects.

3. Recommandations pour une meilleure participation et une meilleure responsabilité sociale de l'Université

Afin d'assurer une meilleure participation et une meilleure responsabilité sociale de l'Université, nous proposons :

- l'intégration des matières interdisciplinaires et transversales aux programmes de formation pour viser au plein épanouissement de la personnalité humaine, le développement de ces dons et aptitudes mentales et physiques dans toute la mesure de ses potentialités. Grâce aux matières interdisciplinaires les étudiants ont la possibilité de développer leur esprit de synthèse et de critique en confrontant des idées différentes tout en favorisant la compréhension, la tolérance et la démocratie.

- une plus grande exposition des responsabilités et des devoirs civiques dans les programmes, peut développer l'esprit critique pour qu'ils deviennent des citoyens responsables pour respecter et être respectés.

- il serait souhaitable d'organiser plus de manifestations et d'activités culturelles afin de développer l'intérêt pour la diversité culturelle et les échanges interculturelles pour mieux accepter l'autre et se connaître soi-même.

- établir des bases de données sur l'employabilité des étudiants, un guide des entreprises avec leurs domaines de spécialités et des intérêts de recherche, et rendre transparents les domaines d'intérêt de développement et de recherche du gouvernement albanais pour mieux orienter les formations et la recherche.

- une meilleure collaboration entre l'université et l'entreprise apporterait une meilleure connaissance des besoins réels dans le marché du travail en ce qui concerne les offres de travail et une meilleure orientation de la formation universitaire.

On pourrait souhaiter une participation des entreprises dans la conception des politiques aussi bien que dans le processus de l'enseignement universitaire.

L'université peut assurer des prestations de service (expertises, formation continue...), créer des incubateurs d'entreprises innovantes, exploiter des brevets et licences et commercialiser les produits de leurs activités. Elle a également la possibilité de renforcer ses activités entrepreneuriales (par des prises de participations dans des entreprises publiques et privées ou par la création de filiales ayant pour objet la production, la valorisation et la commercialisation de biens ou services dans les domaines économique, scientifique, technologique et culturel).

-les bureaux d'insertion professionnelle récemment créés devraient être professionnalisés à travers la formation continue et de stages pour améliorer leur efficacités dans l'orientation des étudiants dans leur carrière professionnelle.

- développer un savoir-faire de l'université à tisser des liens de collaboration réciproque avec les pouvoirs publics, les ONG, les associations, etc. et à créer des conditions pour des actions de compréhension et d'intervention sur des questions qui inquiètent la société afin d'éduquer le volontariat la solidarité entre les acteurs. Il serait souhaitable que l'université crée des pratiques de communication avec le publique pour expliquer ses objectifs et ses résultats en invitant la communauté locale à l'institution pour informer et s'informer, demander son opinion, débattre sur les questions relatives à l'université pour une meilleur vision des formations, des résultats attendus et de l'insertion professionnelle, rendre transparent le budget et les recettes venant des tarifes d'inscription des étudiants.

Au niveau de la recherche, il serait souhaitable de prévoir des critères de qualité bien déterminés d'accréditation des départements pour la recherche pour qu'elle ne reste pas seulement à titre individuelle mais qu'elle devienne organisée dans des groupes ou laboratoires de recherche selon les intérêts de l'université et de la société.

Nous recommandons que des structures d'orientation de recherche soient créées au niveau gouvernemental, pour qu'elles proposent les domaines de la recherche prioritaire pour le développement du pays. Une meilleure visibilité des résultats de la recherche serait souhaitable pour la société et une meilleure collaboration entre les acteurs de la société, publics ou privées, avec les institutions de l'enseignement supérieur pour discuter des questions concernant l'orientation de la recherche et trouver des sources de financement.

Une meilleure reconnaissance interne et externe de la recherche universitaire contribuerait à l'impacte social du développement du pays.

Une meilleure visibilité et collégialité des représentants des étudiants serait souhaitable ainsi qu'un meilleur engagement des étudiants dans des associations estudiantines pour développer un esprit de participation et de collaboration pour des questions sociales.

Une meilleure collaboration avec les institutions des droits de l'homme et les associations des personnes en difficultés ou groupes divers, serait nécessaire pour que l'université connaisse les besoins de ces groupes et prenne des responsabilités pour garantir plus de droits aux personnes handicapées et aux groupes vulnérables, au niveau de l'infrastructure et des supports matériels (comme texte en braille etc.).

Des efforts doivent être concentrés pour assurer une meilleure transparence à l'université tout en enrichissant le nombre des outils de transparence pour rendre plus visible et lisible l'information.

Conclusion

En conclusion les défis de l'Université de Tirana seraient :

-de réussir à travers son offre de formation d'autonomiser les étudiants pour en faire des agents sociaux autonomes capables de choisir et de poursuivre leurs propres buts dans la vie, dans le cadre des institutions démocratiques et dans le respect des droits de l'homme, capables d'analyser et de réfléchir de manière critique.

-d'établir et de réaliser « un contrat social » avec la société pour agir et contribuer réciproquement aux développements sociale, politique et économique du pays.

En 2016 une nouvelle loi de l'enseignement supérieur est entrée en vigueur en Albanie mais il reste du travail encore à faire par les institutions pour la rédaction des actes normatifs, des statuts et des règlements des institutions de l'éducation supérieure. Nous souhaitons que ces analyses faites dans le cadre du projet ECUD et les recommandations proposées dans ce travail puissent être utiles pour les institutions dans la rédaction de ces documents.

Annexe 1 - Première partie : cadre normatif

Ratification des conventions internationales	OUI / NON
Ratification des conventions internationales sur l'enseignement supérieur (Nations Unies)	
a. Pacte des droits civils et politiques	
b. Pacte des droits économiques, sociaux et culturels	
Ratification des conventions régionales sur l'enseignement supérieur (<i>Conseil de l'Europe et Union Africaine</i>)	
a. Convention européenne sur la reconnaissance des qualifications (<i>Albanie, Italie</i>)	
b. Convention régionale sur la reconnaissance des études et des certificats, Diplômes et grades d'enseignement supérieur en Afrique (<i>Algérie</i>)	
Existence de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme concernant l'enseignement supérieur (<i>Albanie, Italie</i>)	
Existence de rapports nationaux sur le Programme mondial d'éducation aux droits de l'homme (<i>deuxième phase, enseignement supérieur</i>)	
Existence d'informations sur l'enseignement supérieur dans les rapports de l'État aux Organes de traités :	
a. Comité des droits de l'homme,	
b. Comité des droits économiques sociaux et culturels,	
c. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	
d. Commission africaine des droits de l'homme (<i>Algérie</i>)	
Adoption du Cadre européen de qualifications (<i>Albanie, Italie</i>)	

Législation nationale (paragraphe 19 Recommandation CM/Rec (2012) 13. Annexe)	OUI / NON
Reconnaissance dans la constitution du droit à l'enseignement supérieur	
Citer l'article / les articles	
Existence d'actes normatifs spécifiques sur l'enseignement supérieur	
Référence spécifique aux droits de l'homme dans la législation sur l'enseignement supérieur	
Citer l'article/ les articles	
Reconnaissance de l'autonomie universitaire dans la législation sur l'enseignement supérieur par domaine:	
a. Statuts de l'établissement	
b. Élection des organes directeurs	
c. Programmes d'enseignement et de recherche	
d. Sélection des enseignants	
e. Conditions d'admission des étudiants	
f. Gestion des ressources financières	
g. Fixation des montants d'inscription	
h. Autres	

Législation nationale (paragraphe 18 Recommandation CM/Rec (2012) 13. Annexe)	OUI / NON
Existence de jurisprudence nationale sur l'enseignement supérieur concernant les questions suivantes :	
a. Liberté académique	
b. Discrimination dans l'accès	

c. Corruption	
d. Financement	
e. Embauche/licenciement du personnel	
f. Autres	

Deuxième partie

Outils de transparence	Numéro à citer si existence
Publication dans le site web	1
Publication écrite	2
Publication dans un bulletin d'information périodique imprimé	3
Diffusion obligatoire de l'information et / ou du procès-verbal	4
Existence de normes nationales de transparence concernant cette question	5
Existence de normes internes de l'Université de transparence concernant cette question	6
Cellule préposée à la transparence au sein de l'Université sur cette question	7
Cellule d'information notamment pour les groupes vulnérables (minorités, étrangers) sur cette question	8

Domaine d'étude	Existence OUI /NON	Outil de transparence existant
Gouvernance démocratique		
I.1. Questions d'ordre général (paragraphe 18 Recommandation CM/Rec (2012) 13. Annexe)		
Statuts et informations détaillées sur la structure de l'établissement : (gestion, Facultés et Instituts, vision)		
Existence d'une Charte de valeurs et/ ou d'un projet pédagogique de l'Université		
Mention explicite des droits de l'homme dans ce document		
Obligation de rendre des comptes dans la législation et/ou les Statuts de l'Université		
Informations relatives aux montants d'inscription et aux aides éventuelles (bourses, prêts, bourse d'emploi, etc)		
Statistiques relatives au fonctionnement de l'institution (nombre d'étudiants, bibliothèques, projets de recherche, etc)		
Informations détaillées sur les sources de financement et l'utilisation des ressources		
Informations sur les organes de révision des comptes internes et/ou externes.		
Existence d'une Commission chargée de la liberté académique		
Existence d'une cellule ou personne en charge d'aider les étudiants à choisir leur parcours professionnel (conseiller aux études, career centre)		
Cette cellule est-elle également accessible aux agents extérieurs à l'Université?		
Existence d'une cellule / personne à laquelle peuvent s'adresser les groupes ou personnes qui se considèrent victimes d'injustices (médiateur de l'étudiant, défenseur de l'étudiant, par exemple)		

Domaine d'étude	Existence OUI /NON	Outil de transparence existant
I.2. Participation (paragraphe 18 Recommandation CM/Rec (2012) 13. Annexe)		
Participation des différents acteurs dans l'organe central de gestion (Conseil de gouvernement, Conseil d'Université)		
a. Professeurs		
b. Étudiants		
c. Corps intermédiaires (maître de conférences, enseignant chercheur, etc)		
d. Personnel administratif		
Compétences		
• Consultation obligatoire	<i>Spécifier les acteurs (a,b,c,d)</i>	
• Décision	<i>Spécifier les acteurs</i>	
Participation des acteurs extérieurs à l'Université: dans l'organe central de gestion.		
a. État / pouvoirs publics		
b. Société civile		
c. Secteur privé		
Compétences		
• Consultation obligatoire	<i>Spécifier les acteurs (a,b,c)</i>	
• Décision	<i>Spécifier les acteurs</i>	
Participation des différents acteurs dans l'organe central de programmation et coordination des activités didactiques (Sénat, Conseil académique)		
a. Professeurs		
b. Étudiants		
c. Corps intermédiaires (maître de conférences, enseignant chercheur, etc)		
d. Personnel administratif		
Compétences		
• Consultation obligatoire	<i>Spécifier les acteurs (a,b,c,d)</i>	
• Décision	<i>Spécifier les acteurs</i>	

Domaine	Existence OUI /NON	Outil de transparence existant
Participation des différents acteurs dans l'organe de gestion des Facultés / Départements / Instituts (choisir l'unité la plus importante)		
a. Professeurs		
b. Étudiants		
c. Corps intermédiaires		
d. Personnel administratif		
Compétences		
<ul style="list-style-type: none"> • Consultation obligatoire 	Spécifier les acteurs (a,b,c,d)	
<ul style="list-style-type: none"> • Décision 	Spécifier les acteurs	
Système d'élection du Recteur/ Président		
a. Participation de tous les acteurs internes		
b. Élection faite par le corps professoral		
c. Désignation par l'autorité politique		
d. Participation des acteurs intérieurs et extérieurs		
e. Autre (Explication)		

I.3. Autres questions (paragraphe 6 b et d. Recommandation CM/Rec (2012) 13. Annexe)		
Existence d'outils mis en place actuellement pour garantir un environnement sûr et non violent		
Spécifier le type d'outil (personne en charge, caméras, cours de formation, etc)		
Collaboration de l'Université avec les institutions de protection des droits de l'homme au niveau local et/ou national. (ONG, institutions du gouvernement, syndicats, etc)		

Domaine	Existence OUI /NON	Outil de transparence existant
II. Contenu de la formation [curriculum] (paragraphe 6 c, d, e et f Recommandation CM/Rec (2012) 13. Annexe)		
Informations sur le contenu des Grades et Diplômes ¹⁴ □		
Existence d'un grade / Diplôme en droits de l'homme ¹⁵ □		
Cours spécifiques sur les droits de l'homme et la démocratie		
Projets de recherche ou d'action avec les parties prenantes locales et/ou nationales. (ONG, pouvoirs publics)		
En citer deux		
1.		
2.		
Activités extra-curriculaires favorisant le développement de la personnalité (sport, théâtre, musique, langues)		
III. Résultats du processus d'apprentissage (paragraphe 6 g. Recommandation CM/Rec (2012) 13. Annexe)		
Informations sur l'évaluation des connaissances des matières enseignées		
Informations sur les performances (et le potentiel) de l'établissement		
Données relatives à l'insertion dans le marché du travail		
Existence d'évaluations internes		
Existence d'évaluations externes de l'institution		
Utilisation des instruments de qualité actuellement disponibles		
a. Études libellées en Crédits ECTS		
b. Remise à l'étudiant du Supplément au Diplôme		
Accès à ces instruments par le public en général		
Voies de recours contre les décisions des autorités académiques ou concernant l'évaluation des connaissances		

IV. Accessibilité et non-discrimination (paragraphe 6 a, 18 et 19. Recommandation CM/Rec (2012) 13. Annexe)		
Informations relatives au processus d'admission au système universitaire.		
Personne / institution spécifiquement en charge de garantir l'accessibilité de façon non discriminatoire, notamment pour les groupes défavorisés		
Accessibilité physique aux bâtiments et installations pour personnes handicapées		

V. Qualifications et formation continue des enseignants (paragraphe 6 h. Recommandation CM/Rec (2012) 13. Annexe)		
---	--	--

14

¹⁴ Bachelor, licence, master, doctorat, master d'études avancées (MAS) ou autres

15

¹⁵ Bachelor, licence, master, doctorat, master d'études avancées (MAS) ou autres.

Information sur le curriculum vitae et qualifications des enseignants		
Existence d'enseignants formés à une approche basée sur les droits de l'homme dans leur discipline		
Existence d'un système d'évaluation des enseignants par les étudiants		
Modalités d'embauche des enseignants et personnel auxiliaire		

VI. Exemption de corruption (paragraphe 6 i. Recommandation CM/Rec (2012) 13. Annexe)

Instruments pour garantir l'absence de corruption :

- a en matière d'admissions
- b en matière de certification
- c en ce qui concerne l'utilisation des fonds
- d En ce qui concerne les Diplômes et les qualifications

--	--

Annexe 2 - QUESTIONNAIRE PHASE 2

Information pour l'enquêteur

Ce questionnaire doit servir pour des entretiens personnels. L'enquêteur doit remplir le formulaire et prendre note des observations de la personne interviewé pendant l'entretien. Les entretiens sont anonymes. On signalera seulement les caractéristiques de l'interviewé selon la grille ci-dessous.

Avant de procéder à l'entretien il convient de bien expliquer la finalité de l'enquête et ses caractéristiques. Ainsi on expliquera que cette enquête concerne le **projet européen ECUD** (Education et Culture de la Démocratie. La transparence sur les critères de qualité dans l'enseignement supérieur) sous la responsabilité des Universités de Bergame, de Tirana, de Sétif 2 et du Conseil de l'Europe. On indiquera que le questionnaire est divisé en trois parties qui correspondent aux trois critères choisis pour évaluer la qualité de l'université: l'éducation et la formation, la recherche et le fonctionnement démocratique de l'université. On signalera enfin que le travail de cette deuxième phase s'inspire des recommandations du Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe CM/Rec (2012) 13 sur **la qualité de l'éducation** et CM/Rec (2012) 7 sur **la liberté académique** et l'autonomie universitaire.

Cocher ce qui convient

Professeur	Etudiant	Société civile	Secteur privé	Acteurs publics
Faculté	Faculté	ONG	Production	Institutions locales
Département	Troisième année Bachelor/ Master	Syndicat	Services et communications	Institutions régionales
	Participants aux associations	Association	Agriculture	Institutions nationales

Information pour la personne interviewée

Cette enquête sera effectuée auprès de 20 professeurs, 20 étudiants, 5 représentants de la société civile, 5 représentants de secteur privé et 5 représentants des autorités publiques (hors Université). Les enquêtes sont anonymes. L'enquêteur remplira avec vous le formulaire et prendra note de vos éventuels commentaires. Vous pouvez toujours ajouter des informations complémentaires clarifiant votre réponse. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

CRITERE 1. EDUCATION / FORMATION

1. Quelles matières (programme de cours) de votre université comportent des questions relatives à la notion de démocratie et des droits de l'homme ? Citer trois d'entre elles:

- 1.
- 2.
- 3.

2. Y a-t-il des cours interdisciplinaires dans votre université ?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

3. Y a-t-il dans votre université des cours qui promeuvent / encouragent la responsabilité et les devoirs civiques ?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

4. Estimez-vous votre université interculturelle¹⁶?

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
------------------------------	------------------------------

Si oui, comment se manifeste cet intérêt par la diversité culturelle?

- Par le contenu des cours
- Des ateliers
- Des activités culturelles
- Les programmes d'échanges avec d'autres universités

5. Est-ce que l'étudiant(e) a la possibilité de choisir certaines matières dans son programme d'études?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

6. L'étudiant(e) a-t-il / a-t-elle des possibilités de trouver un emploi qui correspondent à ses études ?

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
------------------------------	------------------------------

7. Existe-t-il dans votre université un bureau d'orientation et d'insertion à l'emploi pour les diplômé(e)s ?

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
------------------------------	------------------------------

8. L'université a-t-elle des relations avec les entreprises?

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
------------------------------	------------------------------

Si oui, dans quels domaines :

- Collaboration à des recherches
- Offres de stages pour les étudiants pendant leurs études
- Financements par les entreprises de projets ou d'autres activités
- Offre de postes de travail après les études

9. Nombre d'événements publics (conférences, débats) à l'université qui facilitent la compréhension des processus démocratiques.

¹⁶ Dans le sens de : sensible à la diversité culturelle, ouverte à d'autres cultures, ouverte aux minorités, ouverte à la dimension internationale.

(Donner un chiffre)

10. L'université éduque-t-elle ses étudiants en vue d'actions de solidarité ou de volontariat?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

CRITERE 2. RECHERCHE

1. Quelle importance accorde-t-on à la recherche dans votre université?

<input type="checkbox"/> je ne sais pas	<input type="checkbox"/> grande	<input type="checkbox"/> petite	<input type="checkbox"/> elle n'existe pas
---	---------------------------------	---------------------------------	--

2. Dans votre université, la recherche est-elle souvent orientée vers les problématiques qui touchent la communauté locale ou nationale ?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

Si oui, dans quel domaine ?

- 1.
- 2.
- 2.

3. Dans votre université y a-t-il des cours qui incluent des possibilités de travail, de recherche ou d'interaction avec la communauté locale dans différents domaines?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

Si oui, dans quels domaines?

- 1.
- 2.
- 2.

4. L'université organise-t-elle des événements publics liés à la réalité sociale, économique et culturelle?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

CRITERE 3. FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE DE L'INSTITUTION

1. Y a-t-il des associations d'étudiants dans votre université?

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
------------------------------	------------------------------

2. Y a-t-il des possibilités pour les étudiants de participer activement à la gouvernance de l'université?

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
------------------------------	------------------------------

3. L'administration universitaire exige-t-elle la consultation des étudiants lors de la prise de décisions ?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> régulièrement
--	------------------------------	------------------------------	--

Si oui, à quel point cette participation est-elle efficace ? Proposez deux ou trois cas concrets que vous connaissez.

- 1.
- 2.
- 3.

4. L'université facilite-t-elle l'accès aux informations nécessaires à la participation?

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
------------------------------	------------------------------

5. L'étudiant(e) a-t-il / a-t-elle des connaissances suffisantes sur le fonctionnement de l'Université?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

Si oui, êtes-vous personnellement impliqué?

6. L'université organise-t-elle des réunions régulières ouvertes au public pour expliquer ses objectifs et ses résultats?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> régulièrement
--	------------------------------	------------------------------	--

7. Votre université fait-elle des efforts pour faciliter l'accessibilité de la communauté locale à l'institution?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

8. L'étudiant(e) a-t-il / a-t-elle des informations adéquates sur ses droits ?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

Si oui, par quelles sources ?

- Publications de l'université (affiches, bulletins)
- Par d'autres étudiants
- Par le personnel administratif
- La Faculté
- La page web

9. Les étudiants reconnaissent-ils leurs responsabilités ?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

10. L'étudiant(e), pense-t-il être représenté(e) par les représentants des étudiants?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

11. L'accès à l'université est-il ouvert à tous sans discrimination?

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
------------------------------	------------------------------

12. L'université favorise-t-elle les personnes ou groupes dans des situations vulnérables (p. ex. les étrangers, les groupes ethniques, les minorités sociales ou économiques) ?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

Si oui, indiquez deux ou trois cas que vous connaissez:

- 1.
- 2.
- 3.

13. L'université fourni-t-elle des services spécifiques pour les personnes handicapées ?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

Si oui, indiquez deux ou trois cas que vous connaissez:

- 1.
- 2.
- 3.

14. Ces étudiant(e)s ont-ils développé des possibilités de participer à la vie universitaire (associations d'étudiants, activités culturelles, conférences, débats ouverts) ?

<input type="checkbox"/> je ne suis pas au courant	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

Si oui, de quelle manière?

- 1.
- 2.

15. Les associations d'étudiants, sont-elles financées par :

- L'université
- Des entreprises, ONG
- Des fonds publics
- Ne sont pas financées

16. Estimez-vous votre université transparente?

<input type="checkbox"/> je ne sais pas	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> peu	<input type="checkbox"/> oui
---	------------------------------	------------------------------	------------------------------

17. Le budget de l'université est-il?:

- Entièrement public
- Partiellement public
- Privé
- Partiellement privé

18. Connaissez-vous les critères de choix des enseignants dans votre université ?